

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 7 JUILLET 2023



N° 55/2023

Le 7 juillet deux mil vingt-trois à 19 Heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard DUBOUIL, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 3 juillet 2023.

**PRÉSENTS** : M. Dubouil, Mme Bonnet, M. Convers, Mme Brunet, M. Bourgeteau, Mme Bourgoïn, M. Choquet Mme Desmedt, M. Matron, Mme Dollez, M. Hamot, Mme Fernandes, M. Rousseau, Mme Delamarre, M. Berthelot, Mme Flagothier, Mme Trézel, Mme Coulon, M. Wims, Mme Delormel, Mme Mahutte, M. Vasseur, Mme Vigne, M. Frazao, M. Manfredi, M. Verhaaren, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Rauzier par Mme Bourgoïn, M. Desmedt par M. Hamot, Mme Ndi Edima par M. Frazao.

**SECRETAIRE DE SÉANCE** : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de suffrages exprimés : 29  
Votes Pour : 29  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET** : Désignation des délégués au syndicat intercommunal de l'école de musique.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le syndicat intercommunal de l'école de musique est administré par un comité syndical composé :

- du Maire de St Just-en-Chaussée (ou son représentant), membre de droit,
- de 6 membres désignés par le Conseil Municipal de St Just-en-Chaussée,
- de 2 membres de chacune des autres communes adhérentes.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres ci-après comme délégués représentant la collectivité au sein du Syndicat Intercommunal de l'Ecole de Musique :

- MATRON Matthias
- FLAGOTHIER Sarah
- MANFREDI Thierry
- COULON Michèle
- BOURGOIN Martine
- DELAMARRE Béatrice

Pour copie conforme.

**Colette DOLLEZ**  
Secrétaire de séance



**Bernard DUBOUIL**  
Maire de St Just-en-Chaussée

